

Un lot enclavé

C'est un lot où on doit passer sur la propriété d'un autre individu pour y avoir accès. Lorsque le propriétaire d'un tel lot ne peut convenir d'une entente avec son voisin, un Tribunal peut ordonner cet accès en choisissant généralement la solution la moins dérangeante. Les frais de construction et d'entretien du chemin d'accès peuvent être entièrement à la charge de celui qui possède le lot enclavé.